



Communiqué de presse

Annonce événementielle selon l'art. 53
du Règlement de cotation

Morges, le 29 juin 2021

119^{ème} Assemblée générale ordinaire de Romande Energie Holding SA

L'Assemblée générale se déroule une nouvelle fois dans un format inhabituel et entérine les propositions du Conseil d'administration

En raison des conditions sanitaires actuelles, la 119^{ème} Assemblée générale ordinaire de Romande Energie Holding SA s'est tenue ce jour avec une présence réduite et un ordre du jour centré sur les décisions statutaires. Par le biais d'un représentant indépendant, les actionnaires ont notamment approuvé le rapport annuel, les comptes 2020 et la distribution d'un dividende de CHF 36.- par action. Ils ont également validé la nomination de M. Nicolas Fulpius et pris acte de la nomination par le Conseil d'Etat de MM. Xavier Company et Olivier Gfeller en qualité de nouveaux membres du Conseil d'administration.

C'est dans les locaux du Groupe à Préverenges que s'est tenue la 119^{ème} Assemblée générale ordinaire de Romande Energie Holding SA, en présence du Président du Conseil d'administration, Me Guy Mustaki, du représentant indépendant des actionnaires, Me Gabriel Cottier, du représentant de l'organe de révision, M. Fabien Bryois, du notaire, Me Pierre-Alain Givel et de la Secrétaire du Conseil d'administration, Mme Carine Maalouf. Seuls les participants absolument indispensables au bon déroulement de celle-ci ont été conviés. Me Gabriel Cottier, représentant indépendant des actionnaires, a réuni les instructions de vote de 670 actionnaires, représentant 78,40% du capital-actions. Les actionnaires ont pu lui transmettre, en amont, leurs instructions par courrier ou par voie électronique conformément aux directives de la Confédération (art. 27 de l'ordonnance 3 COVID-19).

Ils ont, par la voix de leur représentant, procédé à l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels et consolidés 2020 ainsi que de la rémunération des administrateurs et de la direction du Groupe, avant de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Un dividende stable de CHF 36.-

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale le versement d'un dividende ordinaire de CHF 36.- par action, stable par rapport à 2019. L'Assemblée ayant approuvé cette proposition, et compte tenu des actions en circulation, le montant total des dividendes versés s'élèvera à CHF 36.9 millions.

3 nouveaux membres au Conseil d'administration

Les actionnaires représentés ont adopté la révision partielle des statuts portant sur la partie variable de la rémunération de la Direction générale. Ils ont ensuite entériné la réélection, pour un mandat d'un an, de Mme Anne Bobillier ainsi que de MM. Stéphane Gard et Alphonse-Marie Veuthey en tant qu'administrateurs.

Cette année, trois administrateurs ont quitté le Groupe. Il s'agit de M. Jean-Jacques Miauton, ayant atteint la limite d'âge statutaire, ainsi que Mme Elina Leimgruber et M. Jean-Yves Pidoux, arrivés au terme de leur mandat législatif respectif.

Suivant la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale a nommé M. Nicolas Fulpius, directeur général d'Ansam Group et administrateur de diverses sociétés, et a pris acte de la désignation par le Conseil d'Etat de MM. Xavier Company, directeur des Services industriels Lausanne et Olivier Gfeller, syndic de Montreux, en qualité de membres du Conseil d'administration.

Les actionnaires ont ensuite procédé à la réélection de Me Guy Mustaki en qualité de Président du Conseil d'administration, pour un mandat d'un an, puis à celle de Mme Bobillier en tant que membre du comité Nominations et Rémunération pour un mandat d'un an ; ils ont également accepté d'élire MM. Alphonse-Marie Veuthey et Olivier Gfeller en tant que membres de ce comité.

Enfin, Ernst & Young SA a été élu en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2021 et Me Gabriel Cottier, notaire à Lausanne, a été désigné en qualité de représentant indépendant pour une durée d'un an.

Notes à la rédaction

Conformément aux règles de publicité événementielle publiées dans le Règlement de cotation de la Bourse suisse (SIX), ce communiqué est envoyé en-dehors des heures d'ouverture de la Bourse.

Votes de l'AG 2021

Les résultats détaillés des votes seront publiés sur le site internet www.romande-energie.ch le 30 juin 2021.

Assemblée générale ordinaire 2022

L'Assemblée générale ordinaire de Romande Energie Holding SA aura lieu le mardi 24 mai 2022 à Morges (horaire à confirmer).

Contact

Michèle Cassani

Porte-parole du Groupe

+41(0)21 802 95 67

michele.cassani@romande-energie.ch

Le Groupe Romande Energie en bref

Energéticien de référence et premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie propose de nombreuses solutions durables dans des domaines aussi variés que la distribution et la production d'énergie, les services énergétiques, l'efficacité énergétique, ainsi que la mobilité électrique.

Par sa production propre 100% renouvelable, ses services innovants et sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, le Groupe entend développer, avec ses clients, investisseurs et collaborateurs, un meilleur cadre de vie. Romande Energie s'engage également au quotidien à proposer des prestations de haute qualité et à garantir un approvisionnement fiable, au plus près des attentes de ses clients, afin de les accompagner dans la transition énergétique et la décarbonisation de la Suisse romande.

Pour plus d'informations sur le Groupe Romande Energie, rendez-vous sur :

www.romande-energie.ch